

## CORÉE

Amnesty International dément les propos des autorités nord-coréennes affirmant que ses rapports sont fondés sur des informations provenant de Corée du Sud

Index AI : AI 24/10/95

Amnesty International a fermement démenti aujourd'hui (jeudi 5 octobre 1995) les propos tenus par un représentant du gouvernement de la République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord) selon lesquels les rapports publiés par Amnesty International sur les violations des droits de l'homme en Corée du Nord « ne sont pas dignes de foi » car les informations de l'Organisation « lui ont été fournies par le gouvernement sud-coréen ».

Cette déclaration, faite devant l'Assemblée générale des Nations unies réunie le 28 septembre 1995, répondait aux accusations d'atteintes aux droits de l'homme en Corée du Nord formulées par le représentant de la République de Corée (Corée du Sud).

« L'action d'Amnesty International est fondée sur les principes de l'indépendance et de l'impartialité », a déclaré l'organisation de défense des droits de l'homme.

« Conformément à ces principes, et compte tenu des tensions qui règnent dans la péninsule coréenne, la politique adoptée par Amnesty International consiste à ne jamais utiliser d'informations fournies par le Sud sur la situation des droits de l'homme dans le Nord, et vice-versa. Par le passé, nous avons informé à plusieurs reprises le gouvernement nord-coréen de cette politique. »

Amnesty International a également fait part de son inquiétude face à l'exploitation sélective de ses rapports à des fins politiques par les gouvernements de Corée du Nord et de Corée du Sud. Fin 1994, l'Organisation avait exprimé sa crainte que cette utilisation sélective ne nuise à sa réputation d'impartialité. Cette déclaration était liée au fait que la Corée du Sud n'avait pas respecté les lois sur le copyright, en reproduisant sans autorisation deux rapports d'Amnesty International sur la Corée du Nord. 1